

AVIS N°2024 – 09 DU CSRPN OCCITANIE
relatif à l'avancement du diagnostic patrimonial
de la Stratégie Aires Protégées d'Occitanie (action 1 du PAT 2022-2024)

Vu le plan d'actions territorial Occitanie 2022-2024 ;

Vu l'avis des rapporteurs et les débats au sein du groupe de travail aires protégées le 12 mars 2024 ;

Vu les contributions du groupe de travail reçues par voie électronique jusqu'au 2 avril 2024 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 7 au 19 mai 2024 ;

Considérant

- la qualité du document proposé par le groupement CEN-CBN et notamment l'examen de l'état et la représentativité du réseau d'aires protégées existant en Occitanie ;
- l'importance du travail accompli sur la durée ;
- les phases restant à venir sur l'élaboration des scénarios d'amélioration du réseau d'aires protégées en Occitanie ;

Le CSRPN émet un avis favorable à ce stade de la démarche et formule les recommandations suivantes :

1 – CONTEXTE DE LA DEMANDE D'AVIS

Suite à l'adoption de la nouvelle Stratégie de l'Union européenne (UE) en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, une révision de la stratégie nationale pour les aires protégées a été décidée avec de nouveaux objectifs qui visent désormais la protection de 30% du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers (10%) sous protection forte. La DREAL et la Région Occitanie ont été mobilisées par le Ministère de la transition écologique pour copiloter la déclinaison de la Stratégie nationale pour les Aires Protégées (SAP) sur le territoire. Un premier plan d'action territorial (PAT) déclinant la SAP sur la période 2022-2024 a été réalisé et validé fin 2023. Ce plan prévoit (Action n°1) de réaliser un diagnostic territorial à l'échelle de la région dans le but de prioriser la création ou l'extension d'aires protégées pour renforcer la protection, la cohérence, et la connectivité du réseau d'aires protégées. La Région et l'Etat se sont appuyés sur l'expertise du CBN Méditerranéen avec l'appui du CBN Midi-Pyrénées et du CEN Occitanie pour conduire ce travail. Ils sollicitent l'avis du CSRPN sur le diagnostic réalisé.

2 – OBJET, MOTIFS, ÉTENDUE DE L'OPÉRATION

La demande d'avis concerne la première phase de travail qui a pour objet de réaliser une analyse qualitative et quantitative de l'état et de la représentativité du réseau actuel d'aires protégées terrestres au regard des données disponibles relatives aux espèces et des grands types

d'écosystèmes présents. Il se concentre essentiellement sur l'identification des lacunes actuelles du réseau d'aires protégées d'Occitanie et les évolutions possibles pour atteindre l'objectif 1 de la SNAP « Développer un réseau résilient aux changements globaux » et, en particulier, de la mesure 2 « Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national en zones sous protection forte ». Le milieu marin n'est pas traité dans ce diagnostic et fait l'objet de réflexion spécifique, menée dans le cadre de l'élaboration du Document Stratégique de façade et la définition de zones de protection forte. La géodiversité n'est pas non plus traitée à ce stade ici et fera l'objet de travaux spécifiques.

Cette première phase sera suivie de 2 autres phases :

- Phase 2 qui portera sur l'analyse structurelle du réseau (fragmentation/connectivité, équité territoriale, cohérence des politiques publiques, pressions et menaces),
- Phase 3 qui aura pour objet d'élaborer plusieurs scénarios d'amélioration du réseau d'aires protégées qu'il est prévu de finaliser en juin 2024.

3. – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA SAP EN REGION OCCITANIE

Le diagnostic présente des éléments de contexte généraux et l'état global des données disponibles sur la biodiversité (espèces et écosystèmes). Il analyse enfin l'état, la représentativité et les lacunes du réseau d'aires protégées au regard notamment des hotspots de biodiversité, de la représentativité taxonomique et écosystémique du réseau d'aires protégées.

4. – REMARQUES

Remarque Générale

Un très gros travail méthodologique et d'analyse spatiale de qualité a été réalisé dans cette première phase de diagnostic aboutissant à la réalisation de très nombreuses cartes et d'analyses sur la représentativité et les lacunes du réseau d'aires protégées. Il a été réalisé avec rigueur sur la base de la mobilisation d'une grande quantité de données disponibles (9,3 millions d'occurrences taxonomiques, cartes de synthèses diverses sur l'occupation du sol et la naturalité). Les données taxonomiques présentent cependant des déséquilibres (nombre d'occurrences, d'observations et de taux d'espèces protégées d'oiseaux par rapport aux autres groupes, notamment invertébrés) et des biais taxonomiques ou de pression d'observation inégale, notamment pour les invertébrés ou certaines familles de vertébrés. On peut cependant penser que ces biais sont atténués pour partie par le fait que les groupes taxonomiques surreprésentés en termes d'occurrences numériques et spatiales (oiseaux, flore notamment) expriment cependant une bonne diversité globale des espèces car :

- La diversité de la flore est un bon proxy de la diversité globale potentielle des animaux,
- Les oiseaux sont dans la partie haute de la chaîne alimentaire et donc peuvent jouer le rôle de témoin d'indicateur de diversité globale des espèces.

Les données disponibles citées dans le rapport pour l'analyse de la végétation n'ont pas permis pour l'instant une analyse fine de la représentativité de la végétation ou des habitats. A ce jour la seule donnée homogène à l'échelle de la région est la carte des séries de végétation du CNRS. Cette carte numérique est cependant disponible à une échelle du 1/200 000 et a été réalisée de

1940 à 1990, ce qui ne permet pas de l'intégrer dans un modèle fin d'analyse de la représentativité de la végétation/habitats dans le réseau d'aires protégées au regard de la région. La cartographie des habitats des sites N2000 pourrait jouer ce rôle d'un point de vue méthodologique mais présente l'inconvénient de ne couvrir qu'une petite partie de la région (18% de la surface) ne permettant pas d'avoir une vision globale à l'échelle de la région.

La finalisation du programme CARHAB de modélisation cartographique des habitats pourrait permettre à partir de 2026 de pallier ce manque.

Enfin, au niveau de la méthode d'analyse spatiale, il aurait été intéressant de tester aussi une approche utilisant des zones/secteurs écologiques. En effet le traitement par maille est limité du fait de la non-exhaustivité des inventaires. Compte tenu de cela, il serait intéressant de tester un découpage par secteurs écologiques (il en existe plusieurs) qui permettrait de regrouper plus de données sur un territoire jugé homogène sur le plan géologique, botanique, zoologique. Il serait intéressant de voir comment « sortent » les cartes de richesse en utilisant les secteurs écologiques et de comparer avec celles des mailles.

Ce travail aboutit cependant malgré ces biais difficilement contournables à une analyse intéressante de la représentativité et les lacunes du réseau d'aires protégées.

La démarche de ce diagnostic pourrait cependant être enrichie, sous réserve de données disponibles et robustes, par la prise en compte :

- du critère de responsabilité régionale dans l'identification des espèces patrimoniales (chapitre 2-2 Espèces patrimoniales,
- de la diversité et des enjeux géologiques qui semblent devoir être réalisés ultérieurement. En effet, étant donnée l'influence importante de la géologie et des sols sur la diversité biologique, cette analyse des enjeux pourrait être affinée par une analyse de la diversité géologique par maille en utilisant les cartes géologiques du BRGM 1/50 000 ou 1/250 000. La prise en compte des 100 sites d'intérêts géologiques régionaux devraient compléter l'analyse qualitative globale et permettre d'affiner l'évaluation de la représentativité et des lacunes en aires protégées de cette phase d'analyse de l'état et de la représentativité du réseau d'aires protégées,
- des milieux souterrains qui peuvent présenter des enjeux écologiques et biologiques importants. Ce point sera-t-il pris en compte dans le cadre de l'approche géologique complémentaire ?
- de la cohérence interrégionale ou transfrontalière. Il serait intéressant d'intégrer une zone tampon frontalière de la région sur 30 à 40 km (hors région Occitanie) dans les analyses spatiales réalisées pour compléter la cohérence spatiale du diagnostic et intégrer les « effets de bordure ou de frontière » éventuels.

Remarques sur le document

L'introduction devrait clarifier plus clairement la place de ce travail (phase 1 : analyse de la représentativité du réseau d'aires protégées existant) dans les différentes phases de réalisation du diagnostic territorial.

1.3 – Le réseau d'aires protégées en Occitanie (Page 6)

Si la carte différencie bien les RAP1 (AP à protection forte) et RAP2 (AP autre protection), le texte juste au-dessus parle de RAP2 comme de l'ensemble du réseau d'espaces protégées dans son ensemble. Ne faudrait-il pas pour plus de clarté enlever la parenthèse (RAP2) dans la phrase suivante « Le réseau d'espaces protégés dans son ensemble (RAP2) ... » pour être plus cohérent entre la carte et le texte et bien distinguer les espaces à protection forte et les espaces à protection plus douce.

3.3.1 - Par grands types de milieux (page 22)

La carte 8 (page 24) indique en légende « superficie par maille des sous-types d'écosystèmes lacunaires » alors que le texte parle de « grands types d'écosystèmes. Il manque par ailleurs la légende sur les classes de surfaces et le nombre d'écosystèmes lacunaires par maille.

Sur certaines cartes, la superposition des surfaces d'aires protégées et des éléments d'analyse par maille ne permet pas de croiser les 2 informations. Conscient de la difficulté à représenter cette superposition à cette échelle de représentation très grande, est-il possible d'indiquer les RAP 1 et 2 sous forme d'enveloppe en pointillé ou avec une autre figuration plus facile à lire ?

Toulouse, le 21 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gerino', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

La Présidente du CSRPN
Magali GERINO